



Communiqué de Presse
Paris, 8 avril 2011

La Voix de l'Enfant s'inquiète des dernières annonces concernant l'immigration légale et en particulier le regroupement familial, faites par Monsieur Claude Guéant, Ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration.

La Voix de l'Enfant rappelle qu'en ratifiant la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le 7 août 1990, la France s'est engagée à ce que « *toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un Etat partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale (soit) considérée par les Etats parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Les Etats parties veillent en outre à ce que la présentation d'une telle demande n'entraîne pas de conséquences fâcheuses pour les auteurs de la demande et les membres de leur famille* » (article 10 CIDE).

La Voix de l'Enfant demande au Président de la République, Monsieur Nicolas Sarkozy, de veiller à ce que la France respecte et soit à la hauteur de ses engagements internationaux, notamment ceux relatifs à la Convention des Droits de l'Enfant, comme il s'y était engagé devant les associations, dont la Voix de l'Enfant, qu'il a reçues à l'Élysée le 20 novembre 2009.

Contact presse :

- Martine BROUSSE- tél. : 06.22.80.82.82 Courriel : mbrousse@lavoixdelenfant.org

- Marie-Laure JOLIVEAU TEZCAN- tél : 01.40.22.04.22 / 06.11.18.34.91.